

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 13 décembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

**2016 DVD 188-1 - DEVE - DU** Réaménagement de la Place de la Porte Maillot - Information du public.

**M. Christophe NAJDOVSKI, M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.121-8, R.121-2 et R.121-3 ;

Vu le projet de délibération du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris communique les objectifs et les caractéristiques principales du projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot, et propose de rendre public le projet ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission, et M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

La Ville de Paris rendra public le projet selon les modalités prévues à l'article R.121-3 du Code de l'environnement. La Commission Nationale du Débat Public sera informée conformément à l'article L.121-8 du même code.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**